



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-041

PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2021

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

- 13-2021-02-11-002 - Arrêté portant délégation de signature rôle responsable d'unité opérationnelle de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles de la préfecture des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 3
- 13-2021-02-11-001 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur François LEGROS, Directeur des Migrations, de l'Intégration et de la Nationalité (7 pages) Page 6
- 13-2021-02-11-004 - Arrêté portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État aux agents de la préfecture des Bouches-du-Rhône chargés de la validation dans l'application chorus formulaires au titre des différents programmes exécutés sur le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 pages) Page 14

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-02-11-002

Arrêté portant délégation de signature
rôle responsable d'unité opérationnelle de programme
et d'ordonnancement secondaire des recettes et des
dépenses
imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes relevant des
responsables d'unités opérationnelles
de la préfecture des Bouches-du-Rhône



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
rôle **responsable d'unité opérationnelle** de programme
et d'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles
de la préfecture des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Considérant le déploiement généralisé de chorus ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation est donnée à Madame **Sophie PROUD'HON** et Madame **Elodie DELHOMEZ** pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des U.O. départementales des Bouches-du-Rhône suivantes :

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

- 112
- 119
- 122
- 754

Article 2

Délégation est donnée à Monsieur **Romain SEGUI** et Madame **Adeline CALEDONIEN** pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des UO régionales des programmes suivants :

- 0216-CIPD-DR13
- 0207-PACA-PR13
- 0207-PACA-DC13
- 0129-CAVC-DP13

Article 3

Délégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'ensemble des opérations menées sur les crédits relevant des ministères suivants :

- services du premier ministre,
- ministère de l'intérieur,
- ministère de la transition écologique et solidaire,
- ministère de l'action et des comptes publics
- ministère de l'europe et des affaires étrangères,
- ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- ministère de l'économie, des finances et de la relance,
- ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2020-12-01-004 du 1^{er} décembre 2020 est abrogé.

Article 5

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 février 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-02-11-001

Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur François LEGROS,
Directeur des Migrations, de l'Intégration et de la
Nationalité

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur François LEGROS**,
Directeur des Migrations, de l'Intégration et de la Nationalité

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu les conventions internationales relatives au droit des étrangers ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code civil ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de monsieur le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône n°574 du 27 septembre 2017, portant affectation de Monsieur **François LEGROS**, attaché hors classe, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur des migrations, de l'intégration et de la nationalité ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **François LEGROS**, directeur des migrations, de l'intégration et de la nationalité (DMIN) dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

A) Compétences générales

- expressions de besoin et engagements juridiques se rapportant à la DMIN, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

B) Admission au séjour

- délivrance de visas de transit, de court séjour ou prorogation de visas de court séjour, document de circulation pour étrangers mineurs,
- délivrance d'attestation d'autorisation de séjour permettant l'admission en franchise du mobilier,
- délivrance du certificat de résidence aux ressortissants algériens,
- délivrance de la carte de séjour aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne,
- délivrance de la carte de séjour aux ressortissants des autres États,
- délivrance de sauf conduits et titres d'identité et de voyages aux étrangers réfugiés, apatrides et personnes de nationalité indéterminée,
- délivrance des cartes spéciales d'industriels, commerçants et artisans étrangers,
- documents relatifs au regroupement familial, y compris les refus,
- documents relatifs au fonctionnement de la commission du titre de séjour,
- refus de délivrance ou de prolongation de visas et de documents de circulation trans-frontière,
- refus de séjour, obligations de quitter le territoire, décisions relatives au délai de départ volontaire et décisions fixant le pays de destination,
- décisions de retrait de titre de séjour,
- autorisations de travail délivrées aux mineurs non accompagnés étrangers confiés à l'aide sociale à l'enfance et celles délivrées aux étrangers « travailleurs temporaires ».

C) Éloignement, contentieux et asile

- documents relatifs au fonctionnement de la commission d'expulsion où il assure les fonctions de rapporteur,
- procédure d'asile prévue au Livre VII du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- décisions, avis et arrêtés préfectoraux d'expulsion,
- notifications des procédures d'expulsion,
- refus de séjour, obligations de quitter le territoire, décisions relatives au délai de départ volontaire, décision de prolongation de départ volontaire initialement accordée et décisions fixant le pays de destination,
- délivrance de sauf conduits,
- décisions de retrait de titre de séjour,

- arrêtés de réadmission, décisions de placement en rétention administrative, décisions de maintien en rétention suite à une demande d'asile formulée en centre de rétention administrative, décision d'irrecevabilité d'une demande d'asile formulée en rétention administrative, demandes de prolongation de la rétention administrative, appel devant le premier président de la cour d'appel ou son délégué contre les ordonnances du juge des libertés et de la détention et information du parquet,
- saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre d'une demande d'autorisation de visite du domicile en application de l'article L 561-2 II du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre des articles L 513-5 et L 742-2 du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile, saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre d'une demande d'autorisation de visite du domicile en application de l'article L 214 du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- réquisitions d'extraction conformément aux dispositions des articles D 315 et D 316 du code de procédure pénale,
- assignations à résidence des étrangers et avertissements très solennels,
- interdictions de retour sur le territoire français,
- prolongation d'interdictions de retour sur le territoire français,
- interdictions de circulation sur le territoire français,
- requêtes dans le cadre des référés, mémoires en appel, mémoires en défense et représentation de l'État en défense et en appel dans le cadre du contentieux administratif et judiciaire des étrangers.

D) Naturalisations

D-1 instruction des demandes des Bouches-du-Rhône

- avis sur les demandes de :

- * libération des liens d'allégeance française (article 23.4 du code civil),
- * acquisition de la nationalité française en raison du mariage (article 21-2 du code civil), en raison de la qualité d'ascendant de français (article 21-13-1 du code civil) et en raison de la qualité de frère ou sœur de français (article 21-13-2 du code civil).

- propositions de naturalisation et réintégration dans la nationalité française (articles 21 15 et suivants du code civil),
- décisions défavorables sur les demandes de naturalisation et de réintégration dans la nationalité française : irrecevabilité, rejet, ajournement, classement sans suite (articles 35 et 41 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié),
- récépissés de déclaration de nationalité par mariage,
- procès-verbaux de notification d'un décret d'opposition, de restitution, de carence ou de désistement d'une demande de naturalisation ou d'une déclaration de nationalité,
- représentation en défense de l'État dans le cadre du contentieux administratif relatif au classement sans suite des demandes de naturalisation et de réintégration dans la nationalité française.

D-2 instruction des demandes des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de Vaucluse

- tout document relatif à l'instruction des demandes,
- propositions de décisions soumises à la signature du préfet du département concerné.

E) Bureau des Relations Générales et de l'Identité

1) Missions de proximité identité

- établissement des passeports de mission, des passeports de service et des passeports temporaires,
- établissement des passeports temporaires et remise des passeports biométriques de mission de la légion étrangère pour l'ensemble du territoire national,
- refus d'établissement des CNI et des passeports motivés par une interdiction de sortie du territoire,
- établissement des titres CNI/passeport suite au non renouvellement d'une mesure d'interdiction administrative de sortie du territoire,

- demandes de titres faisant apparaître une fiche S ou une fiche judiciaire au fichier des personnes recherchées,
- documents relatifs aux réquisitions,
- documents relatifs à l'archivage CNI/passeports,
- opposition à sortie du territoire des mineurs,
- correspondances diverses ne soulevant pas de problèmes de principe et réponse aux interventions.

2) Missions affaires générales

- attestations de résidence sur le fondement de l'article L313-11 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ou de l'article 6 de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié,
- déclarations d'option relatives au service militaire pour les jeunes gens possédant la double nationalité franco-algérienne,
- attestations CAF pour l'ouverture de droits aux prestations familiales des étrangers,
- demande de remboursement des trop perçus de timbres fiscaux à la suite de la délivrance de titres de séjour,
- authentification des titres de séjour dans le cadre de l'embauche d'un salarié étranger.

F) Correspondances

- correspondances diverses et réponses aux interventions.

Dans le cadre de la délégation consentie ci-dessus et sous l'autorité de monsieur le directeur des migrations, de l'intégration et de la nationalité, délégation de signature est donnée à Madame **Audrey ROBERT**, attachée principale, directrice adjointe, à l'effet de signer la totalité des actes de la direction.

Article 2

Dans le cadre de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté et sous l'autorité de monsieur le directeur des migrations, de l'intégration et de la nationalité, délégation de signature est également donnée pour les attributions de leur bureau à :

- Madame **Christine JUE**, attachée, cheffe du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour (BAAS), Délégation lui est également donnée pour assurer la représentation en défense de l'État dans le cadre des référés et du contentieux des mesures d'éloignement prévues au livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans les conditions fixées par le titre VII, livre VII, chapitre VI à chapitre VII ter du code de justice administrative.
- Monsieur **Zouhair KARBAL** attaché principal, chef du bureau de l'éloignement, du contentieux et de l'asile (BECA), Délégation lui est également donnée, dans le cadre des examens spécifiques, pour signer tout document relatif à la procédure de délivrance de titre de séjour et de certificat de résidence.
- Madame **Karine HAMON**, attachée principale, cheffe du service interdépartemental des naturalisations (SIN),
- Madame **Sylvie MALFAIT**, attachée, cheffe du bureau des relations générales et de l'identité (BRGI).

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de bureau, la délégation qui lui est consentie pour les attributions de son bureau pourra être exercée par l'un de ceux mentionnés au présent article, indépendamment des délégations prévues à l'article 3.

Article 3

A) Bureau de l'accueil et de l'admission au séjour (BAAS)

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée, dans la limite des attributions propres au bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à :

- Monsieur **Rudy ORSINI**, attaché, adjoint à la cheffe de bureau,
- Madame **Angélique DELL'OLIO-GOMES**, attachée, adjointe à la cheffe de bureau,

pour l'ensemble des attributions exercées par Madame **Christine JUE**.

- Madame **Aurélie BENOIT**, Monsieur **Frédéric ARENAS-BRANDELET**, Monsieur **Marc PINEL**, Monsieur **Luc MAILLASTRE** et Madame **Ania REZZIK**, secrétaires administratifs, pour :
 - les titres de séjour et cartes spéciales des étrangers et les attestations relatives à ces titres,
 - les récépissés de demandes de titre de séjour et les autorisations provisoires de séjour,
 - les correspondances ou consultations diverses ne comportant ni décision ni instruction générale, les notifications ou bordereaux d'envois,
 - la délivrance des documents de circulation pour étrangers mineurs, prorogation de visas court séjour, établissement de visas retour, y compris les refus,
 - la délivrance de sauf conduit, titres d'identité et de voyage aux étrangers réfugiés et apatrides,
 - les documents relatifs au regroupement familial, y compris les refus.

B) Bureau de l'éloignement, du contentieux et de l'asile (BECA)

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Murielle BARATIER**, attachée, adjointe au chef de bureau,
- Madame **Razika BENNIA**, attachée, adjointe au chef de la mission asile,
- Madame **Samia NEKROUCHE**, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section des affaires juridiques et réservées,
- Madame **Sarah DAMECHE**, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section éloignement,

pour l'ensemble des attributions exercées par Monsieur **Zouhair KARBAL**.

- Madame **Camille TOMASINI**, Monsieur **Mathias BLANCHET**, Madame **Assia SALEM**, Monsieur **Joseph BALDASSERONI**, Monsieur **Clément GUICHARD**, Madame **Caroline BIGLIONE**, Madame **Aurélie LAUR** et Madame **Muriel ANDRIEU** secrétaires administratifs, dans le cadre des attributions de la section « affaires juridiques et réservées » pour :
 - * les correspondances ou consultations diverses ne comportant ni décision, ni instruction générale, les notifications ou bordereaux d'envoi dans les matières relevant de la section,
 - * la représentation en défense de l'État dans le cadre des référés et du contentieux des mesures d'éloignement prévues au livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans les conditions fixées par le titre VII, livre VII, chapitre VI à chapitre VII ter du code de justice administrative du code de justice administrative,
 - * la représentation en défense de l'État dans le cadre du contentieux judiciaire de la rétention administrative.

- Monsieur **Luc HEIM**, Monsieur **Damien BEAUVAIS**, Madame **Coline PUECH**, Monsieur **Pathy MATAMPALA NANI**, Madame **Elise CLARINARD**, Madame **Audrey GLANDUT** et Madame **Isabelle PERCKE**, secrétaires administratifs, dans le cadre des attributions de la section « éloignement » pour :
 - * les copies conformes de documents émanant du service, bordereaux d'envoi et consultations des services administratifs dans le cadre des procédures de reconduite à la frontière,
 - * les actes ne faisant pas grief ou ne comportant ni décision, ni instruction générale dans les matières relevant de la section (convocation, correspondances diverses),
 - * la notification des procédures d'expulsions,
 - * la représentation en défense de l'État dans le cadre des référés et du contentieux administratif des étrangers,
 - * la représentation en défense de l'État dans le cadre du contentieux judiciaire de la rétention administrative.

- Madame **Virginie DESANDRE**, Madame **Delphine AGOSTINI**, Madame **Lætitia TREBEAU**, Monsieur **Sylvain CASSAR**, secrétaires administratifs, dans le cadre des attributions du « Pôle Régional Dublin » pour :
 - * les correspondances ou consultations diverses ne comportant ni décision, ni instruction générale, les notifications ou bordereaux d'envoi dans les matières relevant du pôle,
 - * la représentation en défense de l'État dans le cadre des référés et du contentieux des mesures d'éloignement prévues au livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans les conditions fixées par le titre VII, livre VII, chapitre VI à chapitre VII ter du code de justice administrative du code de justice administrative,
 - * le renouvellement des attestations de demande d'asile des procédures dublin.

- Monsieur **Philippe GIRAUD**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de l'accueil des demandeurs d'asile, dans le cadre des attributions du « GUDA et de l'accueil des demandeurs d'asile », la signature :
 - * des attestations de demande d'asile et récépissés délivrés aux demandeurs d'asile,
 - * des copies conformes de documents émanant du service, les bordereaux d'envoi, les consultations des services administratifs dans le cadre des procédures d'asile,
 - * des actes ne faisant pas grief ou ne comportant ni décision, ni instruction générale dans les matières relevant du GUDA et de l'accueil des demandeurs d'asile (convocations, correspondances diverses),
 - * la représentation en défense de l'État dans le cadre des référés et du contentieux des mesures d'éloignement prévues au livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans les conditions fixées par le titre VII, livre VII, chapitre VI à chapitre VII ter du code de justice administrative du code de justice administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Philippe GIRAUD** la délégation qui lui est consentie sera exercée par Madame **Virginie DESANDRE**, Madame **Delphine AGOSTINI**, Madame **Lætitia TREBEAU** et Monsieur **Sylvain CASSAR**, secrétaires administratifs.

C) Service interdépartemental des naturalisations (SIN)

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des attributions exercées par Madame **Karine HAMON**, dans la limite des attributions propres au service interdépartemental des naturalisations (SIN), à :

- Madame **Rose LABELLE**, attachée, adjointe à la cheffe de bureau,

- Monsieur **Bruno FORABOSCO**, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe de bureau,
- Madame **Audrey EMMANUELLI**, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de bureau.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2020-10-13-003 du 13 octobre 2020 est abrogé.

Article 5

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 11 février 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-02-11-004

Arrêté portant délégation d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de
l'État

aux agents de la préfecture des Bouches-du-Rhône
chargés de la validation

dans l' application chorus formulaires
au titre des différents programmes

exécutés sur le centre de services partagés régional chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents de la préfecture des Bouches-du-Rhône
chargés de la validation
dans l' **application chorus formulaires**
au titre des différents programmes
exécutés sur le centre de services partagés régional chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

ARRETE

Article 1

Sont autorisés à effectuer les demandes d'achats qui leur ont été adressées par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 1**.

Cette procédure dématérialisée est effectuée sur l'interface informatique **chorus formulaires**.

Article 2

L'arrêté numéro 13-2020-PREF14 du 24 août 2020 est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 11 février 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

ANNEXE 1
à l'arrêté du 11 février 2021
portant délégation d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents chargés de la validation
dans l'application chorus formulaire
au titre des différents programmes
exécutés sur le centre de services partagés régional chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0112-DR13-DP13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0112-DR13-DP13	PROUD'HON	Sophie
0112-DR13-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0112-DR13-DS13	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0112-DR13-DS13	CHABAL	Bruno
0112-DR13-DS13	GIMIE	Magdalena
0112-DR13-DS13	GUITTON	Corinne
0112-DR13-DS13	KACHMONE	Sadia
0112-DR13-DS13	PERLES	Vanessa
0112-DR13-DS13	POTHIN	Krystel
0112-DR13-DS13	HANIFER	Isma
0119-C001-DR13	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0119-C001-DR13	CHABAL	Bruno
0119-C001-DR13	GIMIE	Magdalena
0119-C001-DR13	GUITTON	Corinne
0119-C001-DR13	KACHMONE	Sadia
0119-C001-DR13	PERLES	Vanessa
0119-C001-DR13	POTHIN	Krystel
0119-C001-DR13	HANIFER	Isma
0119-C001-DR13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0119-C001-DR13	PROUD'HON	Sophie
0119-C001-DR13	DELHOMEZ	Elodie
0119-C001-DR13	PERLES	Vanessa
0119-C001-DP13	KATRUN	Florence
0119-C001-DP13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0119-C001-DP13	PROUD'HON	Sophie
0119-C001-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0119-C001-DP13	BERLIOZ	Timothée
0119-C002-DP13	CHEVAL	Sylvie
0119-C002-DP13	LONGOBARDI	Loreley
0119-C002-DP13	VALDEZ	Christophe
0119-C002-DP13	WERMELINGER	Anne
0119-C002-DP13	KATRUN	Florence
0119-C002-DR13	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0119-C002-DR13	CHABAL	Bruno
0119-C002-DR13	GIMIE	Magdalena
0119-C002-DR13	GUITTON	Corinne
0119-C002-DR13	KACHMONE	Sadia
0119-C002-DR13	PERLES	Vanessa
0119-C002-DR13	POTHIN	Krystel
0119-C002-DR13	HANIFER	Isma

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0122-C001-DP13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0122-C001-DP13	PROUD'HON	Sophie
0122-C001-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0122-C002-DP13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0122-C002-DP13	PROUD'HON	Sophie
0122-C002-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0129-CAAC-DDPR	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0129-CAAC-DDPR	PROUD'HON	Sophie
0129-CAAC-DDPR	DELHOMEZ	Elodie
0129-CAVC-DP13	CAILLAUD	Christine
0129-CAVC-DP13	PETEL	Patricia
0129-CAVC-DP13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0129-CAVC-DP13	PROUD'HON	Sophie
0129-CAVC-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0137-CDGC-PR13	RENALIER	Monique
0148- DAFP-DF13	MOHAMED-GALINA	Nasrine
0148- DAFP-DF13	SANCHEZ	Gilles
0148- DAFP-DR13	MOHAMED-GALINA	Nasrine
0148- DAFP-DS13	SANCHEZ	Gilles
0148- DAFP-DS13	SALIM	Aichat
0172-DR21-PACA	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0172-DR21-PACA	HANIFER	Isma
0172-DR21-PACA	CHABAL	Bruno
0172-DR21-PACA	GIMIE	Magdalena
0172-DR21-PACA	GUITTON	Corinne
0172-DR21-PACA	KACHMONE	Sadia
0172-DR21-PACA	PERLES	Vanessa
0172-DR21-PACA	POTHIN	Krystel
0176-CCSC-DSUD	INVERNON	Pierre
0176-CCSC-DSUD	BOUSSANT	Laurie-Anne
0176-CCSC-DSUD	DEBISE	Corinne
0176-CCSC-DSUD	LOUAFI	Saad
0207-PACA-PR13	CAILLAUD	Christine
0207-PACA-PR13	LAFROGNE	Sylvie
0207-PACA-PR13	SANCHEZ	Francis
0207-PACA-PR13	COSTE	Stéphanie
0207-PACA-PR13	INVERNON	Pierre
0207-PACA-PR13	CARLOTTI	Hélène
0207-PACA-DC13	SEGUI	Romain
0207-PACA-DC13	CALEDONIEN	Adeline
0207-PACA-DC13	AGUIAR	Stéphanie
0209-CSOL-CPRF	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0209-CSOL-CPRF	HANIFER	Isma
0209-CSOL-CPRF	CHABAL	Bruno
0209-CSOL-CPRF	GIMIE	Magdalena
0209-CSOL-CPRF	GUITTON	Corinne
0209-CSOL-CPRF	KACHMONE	Sadia
0209-CSOL-CPRF	PERLES	Vanessa
0209-CSOL-CPRF	POTHIN	Krystel
0216-CAJC-DR13	GILSON	Emmanuelle
0216-CAJC-DR13	FILIPPINI	Véronique
0216-CAJC-DR13	TIZI	Saliha

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0216-CAJC-DR13	BOUAYACHE	Adel
0216-CAJC-DR13	CESANA	Nathalie
0216-CIPD-DP13	COSTE	Stéphanie
0216-CIPD-DP13	LAFROGNE	Sylvie
0216-CIPD-DP13	SANCHEZ	Francis
0216-CIPD-DP13	CAILLAUD	Christine
0303-DR13-DP13	ROBERT	Audrey
0349-CDBU-DR13	BAILBY	Marielle
0349-CDBU-DR13	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0349-CDBU-DR13	HANIFER	Isma
0349-CDBU-DR13	CHABAL	Bruno
0349-CDBU-DR13	GIMIE	Magdalena
0349-CDBU-DR13	KACHMONE	Sadia
0349-CDBU-DR13	PERLES	Vanessa
0349-CDBU-DR13	POTHIN	Krystel
0354-DR13-DPPP	COSTE	Stéphanie
0354-DR13-DPPP	LAFROGNE	Sylvie
0354-DR13-DPPP	SANCHEZ	Francis
0354-DR13-DPPP	CAILLAUD	Christine
0354-DR13-DP13	RENALIER	Monique
0354-DR13-DP13	BREMOND	Pauline
0354-DR13-DP13	KACHMONE	Sadia
0354-DR13-DP13	GUITTON	Corinne
0354-DR13-DP13	SALIM	Aichat
0723-DR13-DR13	BAILBY	Marielle
0723-DR13-DR13	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0723-DR13-DR13	HANIFER	Isma
0723-DR13-DR13	CHABAL	Bruno
0723-DR13-DR13	GIMIE	Magdalena
0723-DR13-DR13	KACHMONE	Sadia
0723-DR13-DR13	PERLES	Vanessa
0723-DR13-DR13	POTHIN	Krystel
0754-C001-DP13	CHEVAL	Sylvie
0754-C001-DP13	LONGOBARDI	Loreley
0754-C001-DP13	VALDEZ	Christophe
0754-C001-DP13	WERMELINGER	Anne
0754-C001-DP13	KATRUN	Florence